

**Association syndicale  
FELDWEGGENOSSENSCHAFT « AUF DER OLECK » et « AUF BEHEN »  
Remich**

Le Conseil d'Administration de l'association syndicale « Feldweggenossenschaft » aux lieux-dits « Auf der Oleck » et « Auf Behen » à Remich, autorisée par arrêté ministériel du 06 octobre 1931, élu par décision de l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 juin 2020, convoque par la présente chaque membre de cette association, à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
Le mardi 29 JUIN 2021 à 18h30**

**Lieu :**

Centre de Formation et de Séminaires – CEFOS  
12, Rue des Château  
L-5516 Remich  
(Cité Buschland)

**Ordre du jour :**

- Présentation de la situation de la Société coopérative de développement de quartier GEWAENNCHEN, en cours de constitution, et de ses règles de fonctionnement ;
- Présentation des résultats du sondage dans le cadre d'une bourse d'échange à organiser au sein des membres en cas d'apport du chemin ;
- Votes :
  - 1.- confirmation de la décision de principe concernant l'apport du chemin à la Société coopérative ;
  - 2.- pouvoirs à donner au Conseil d'Administration pour procéder formellement à l'apport ;

**Quorums :**

1. Présences : au moins 2/3 des membres (§22 des statuts) ;
2. Votes : au moins 2/3 des voix des membres présents ou représentés (§22 des statuts).

Si vous ne pouvez être présent en personne, vous pouvez également donner procuration. Nous joignons à la présente une procuration-type que vous pouvez utiliser à cet effet, sachant que la personne qui vous représente ne peut assumer plus de trois procurations (§10 des statuts).

Vue la situation actuelle en relation avec le COVID-19, vous êtes priés d'assister seul à la réunion susmentionnée, dans la mesure du possible.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Pour le Conseil d'Administration, le Président